

Avant de passer à l'affaire n° 3, LE MAIRE demande que soit d'abord traitée l'affaire n° 7, qui formule des prévisions de budget 1979 qui sont reprises dans l'affaire n° 3.

A)FFAIRE N° : 7.

OBJET : Décision modificative n° 1
Exercice 1979 concernant le Bureau Habitat Social

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

/X/ Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 30 janvier 1979, vous avez voté le Budget Primitif du Bureau Habitat Social pour 1979 qui s'élevait, en recettes et en dépenses totales à la somme de 16 354 000 francs.

Par lettre en date du 11 janvier 1979, Monsieur le Préfet de la Réunion m'a demandé de modifier la présentation de la forme du prochain budget.

C'est pourquoi, compte tenu des éléments nouveaux qui sont intervenus, aussi bien sur la dénomination que sur le financement des lotissements, je vous propose de voter le budget suivant :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1979 - BUREAU HABITAT SOCIAL

Section Investissement

Total Dépenses	- 16 242 000 F	
Art. 25	- 16 242 000 F	
Total Recettes	- 16 242 000 F	
Art. 105 {	F. I. D. O. M. et	
	ou F. I. R.	- 1 280 400 F
	ou Min. Env.	- 2 000 000 F] ?
	F. I. D. O. M.	- 251 200 F
	F. I. R.	- 152 100 F

Ce budget supplémentaire aura pour résultat d'annuler les prévisions du Budget Primitif 1979.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Voici l'avis des Commissions : "Il s'agit la essentiellement d'une délibération d'ordre nécessitée par une présentation type du budget.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VU - AT-Deuis le 8 Avril 1980

P/ Le Préfet et par délégation,
Le Directeur des F.C.L.

Signé : B. BOUBE

Par Copie certifiée Conforme,

Le Chef de Bureau délégué,

Signé : J. Lacoste